

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

**OBJET: livraison de bois**

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Monsieur GIRARD

CONSIDERANT : que pour permettre le bon déroulement d'une livraison de bois au 21 rue du Montot

**ARRETE**

**Article 1er** : Le demandeur est autorisé d'utiliser la voie publique devant le 21 rue du Montot

**Le samedi 30 aout 2025  
De 6H00 à 12H00**

**Article 2** : Des panneaux réglementaires posés par le demandeur porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3** : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux,
- Monsieur GIRARD

Pou

ARBOIS, 19 aout 2025  
La Maire,

Valérie DEPIERRE.

Pour M<sup>me</sup> la Maire et par délégation

**Sylvie REGALDI**

Première Adjointe, chargée de la Santé,  
de la prévention, de l'action sociale, de la solidarité  
des aînés et des personnes vulnérables.

